

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Brest (29200)

Réponses de François Cuillandre, au nom de la liste « Brest Au Coeur! »

– le 17/06/2020 à 15:46 –

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Dédier un budget propre au développement du vélo : 66% des communes interrogées par le Club des Villes et Territoires Cyclables en 2018 en disposaient, avec une trop faible moyenne de 9,26 € par an et par habitant (ce qui ferait 2 millions par an pour Brest métropole). Par comparaison, le budget moyen pour les transports en commun en France est de 250 € par an et par habitant et le budget vélo d'une commune au Pays-Bas est autour de 20 € par an par habitant.

Le Schéma Directeur Vélo 2020-2025 est issu d'une longue concertation avec 1065 participants dont près de 90% de cyclistes réguliers, 6 réunions publiques et un moment de consultation qui a permis une réécriture du Schéma. Il répond donc aux enjeux du territoire métropolitain, aux besoins énoncés lors des consultations et prévoit une augmentation de plus de 150% de la part modale actuelle en 5 ans. Il prévoit un budget dédié (2 millions par an) pour l'entretien du réseau actuel, pour la recherche d'outils adaptés aux cyclistes pour signaler un accident, articulé avec les investissements faits chaque année pour le réseau cyclable à travers le budget voirie et mobilités. A cela s'ajoutera un budget dédié propre au développement du vélo et qui sera chiffré dès le début du mandat.

Action n°2 : je m'engage

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Établir un comité de suivi de l'avancement des actions pour les mobilités actives avec les différents acteurs concernés.

Un comité de suivi de Schéma et un tableau de bord sont prévus dans le schéma directeur vélo 2020-2025 avec élus, associations, habitants, acteurs institutionnels et économiques, services techniques...

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 : je suis indécis-e

Mettre le vélo au cœur de l'aménagement urbain en créant une continuité cyclable sur l'ensemble des voies de circulation, en particulier au niveau des croisements. Développer des réseaux express vélo sur les axes structurants. Donner la priorité aux bandes et pistes cyclables aux intersections par rapport aux voies sécantes.

Les discontinuités constituent la principale difficulté rencontrée par les cyclistes ; un seul point dur peut avoir un effet dissuasif et disqualifier un itinéraire. Dans certains cas, des études longues (exemple : études d'impact), ou des phases de négociations (acquisitions foncières...) sont nécessaires. On veillera à identifier dès 2020 les projets concernés par ces problématiques et à enclencher les études au plus tôt pour que soit mis en œuvre l'ensemble du réseau imaginé dans le cadre de ce Schéma Directeur dans le délai fixé, soit fin 2025.

Voir plan du réseau en 2025 page 25 du Schéma Directeur Vélo.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°4 : je suis indécis-e

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes.

Réduction de la place et de la vitesse automobile au profit des piétons et des vélos : plan de circulation, moins de places de stationnement voitures et politique de stationnement résidentiel (mesure compensatoire pour les riverains), zones à trafic limité (réservées aux véhicules autorisés). Mise en sens unique des axes non-structurants et élargissement des trottoirs pour les piétons. Faire appliquer les lois LAURE sur la qualité de l'air et LOM sur les mobilités.

Nous souhaitons offrir aux cyclistes et aux piétons une ville sereine, où l'ensemble des usagers cohabitent. En concertation avec les habitants, nous proposerons la création de nouvelles zones de rencontre (zones 20) (à l'instar des zones présentes aux croisements de la rue de Siam ou à l'entrée du téléphérique) et de nouvelles aires piétonnes. Les premières d'entre elles pourraient être réalisées aux abords des Halles Saint-Louis et aux abords de la place Guérin.

Vigilance quant au respect de la LAURE et engagement à intégrer les dispositifs prévus par la LOM

Action n°5 : je ne m'engage pas

Arrêter tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés. Exemples : traversées des vallées du Restic et du Costour. De nouvelles infrastructures ne font qu'augmenter le trafic et les bouchons, sans le réduire à d'autres endroits.

Une concertation sur le contournement Nord Lambézellec est en cours avec les habitants. Il appartient aux élus de prendre en compte la volonté des habitants sur ce sujet, au regard des enjeux techniques et financiers. En ce qui concerne le projet de contournement, nous sommes conscients que le respect de la biodiversité est un impératif. Nous nous engageons donc à privilégier les solutions alternatives au passage par la vallée du Restic.

Action n°6 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

En concertation avec les habitants, nous proposerons la création de nouvelles zones de rencontre (zones 20) (à l'instar des zones présentes aux croisements de la rue de Siam ou à l'entrée du téléphérique) et de nouvelles aires piétonnes. Les premières d'entre elles pourraient être réalisées aux abords des Halles Saint-Louis et aux abords de la place Guérin. Si des aménagements sont nécessaires pour faire respecter ces limitations nous étudierions leur mise en place.

Action n°7 : je m'engage

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles. Le but est de disposer de rues accueillantes pour les enfants (ils peuvent y jouer en sécurité) dans les quartiers résidentiels, et aux abords des écoles.

La ville de Brest dispose d'un réseau dense d'écoles et d'équipements de quartier. Les cheminements piétons autour et entre ces équipements seront améliorés en lien avec les utilisateurs quotidiens afin de renforcer la dimension quartier. Une même attention sera portée aux cheminements piétons autour des équipements publics ouverts aux habitantes et habitants ainsi qu'aux commerces de proximité.

Action n°8 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

En réponse aux besoins, en prenant en compte les contraintes de circulation et les enjeux techniques, le Schéma Directeur Vélo a vocation à favoriser l'ensemble des dispositifs techniques sur route favorisant le vélo, y compris donc ceux mentionnés ici. Des réalisations concrètes sont déjà mises en place.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°9 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé dans les parkings relais, les stations de tram et les aires de covoiturage, et laisser des espaces réservés dans les tramways, le téléphérique et les bus, afin de développer l'intermodalité entre le vélo et les autres modes, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

15 sites de stationnement sont prévus dans le cadre de la délégation de transports en commun. Il est prévu d'améliorer les parkings vélos sur la ligne de tramway et d'en créer sur certaines aires de covoiturage.

Dans le cadre de notre coopération avec BMH, il est prévu à partir de maintenant du parking sécurisé vélo dans chacun des nouveaux projets immobiliers.

Pour ce qui est du parc existant nous poursuivons notre travail pour équiper les établissements publics, les écoles et lycées ainsi que notre parc de logements sociaux. Sans oublier les pôles d'échanges multimodaux. Pour ce faire nous mobiliserons tous les financements disponibles dont le programme ALVEOLE porté par la FUB.

Action n°10 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

1000 à 1200 arceaux supplémentaires sont prévus sur l'espace public d'ici 2025. Ce déploiement a déjà débuté depuis mai 2020 avec la crise du COVID19. 30 racks de 12 stationnements sont prévus.

Action n°11 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Notamment dans les pôles multimodaux et dans les établissements scolaires et universitaires. Le manque de stationnement étant souvent cité comme un frein à la pratique du vélo.

Comme évoqué sur la question 9 nous mettrons tout en oeuvre pour développer et sécuriser les aires de stationnements du vélo. Pour les établissements scolaires ne relevant pas de la ville ou de la métropole, nous aurons un rôle d'incitation à développer ces aménagements.

Action n°12 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Dans le cadre de la nouvelle délégation de service public, on passera progressivement de 150 à 1200 VAE en 2022 dont 100 pliants et 30 cargos. En ce qui concerne la tarification solidaire, nous veillerons à assurer une cohérence entre les tarifs solidaires Bibus et ces locations. Nous mettrons en place une étude de faisabilité de location en libre service de VAE.

Action n°13 : je m'engage

Créer une agence d'écomobilité, sous la forme d'une Maison des Mobilités, selon le schéma discuté ces dernières années avec Brest Métropole. Cette agence, avec un budget propre et à la hauteur de ses ambitions, aura pour mission d'animer la politique de mobilité à l'échelle du Pays de Brest en organisant le dialogue entre les acteurs et en accompagnant les organisations (collectivités, entreprises et particuliers) pour la définition et la mise en place de mesures éco-mobiles.

Nous créerons une maison des mobilités à l'échelle du Pays de Brest avec notre délégataire métropolitain, Bibus.

Promouvoir une culture vélo

Action n°14 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.
Développer le service de vélo-école actuellement assuré par BAPAV tant en direction des établissements scolaires que des entreprises et des collectivités locales.

Nous souhaitons poursuivre notre accompagnement en direction des établissements scolaires. Nous attendons également que le Gouvernement et le Ministère nous aide dans le financement de ces pratiques liées à l'apprentissage des nouvelles mobilités.

Action n°15 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture".

Il nous paraît pertinent d'expérimenter des piétonnisations temporaires dans certains quartiers à un rythme régulier puis de rendre la mesure permanente si elle convainc. Ceci après une large concertation avec les habitants, les commerçants et les usagers.

Action n°16 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Le dispositif LAPI a été lancé en 2018 et poursuivra sa mission. Il est même imaginé l'acquisition d'un second véhicule.

Action n°17 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.
En s'inspirant par exemple du plan Serial Cleaner, et en encourageant les mobilités actives.
Développer une politique forte contre le vol de vélo, notamment en communiquant sur le marquage Bicycode et sur les bonnes pratiques de stationnement d'un vélo.

Nous mettrons en place des campagnes de communication à rythme régulier avec un temps fort au moment de la semaine européenne de la mobilité (comme actuellement). Nous mènerons ce travail en partenariat avec les auto-écoles. Nous prendrons soin d'identifier les différents publics adressés pour adapter les messages : il existe des centaines de bonnes raisons de faire du vélo à nous trouver celles qui toucheront ces différents publics ! Nous mettrons en oeuvre des mesures de communication sur les bonnes pratiques de stationnement d'un vélo et travaillerons avec la Police Nationale.

Commentaires généraux

La période de confinement nous a permis d'accélérer des éléments qui étaient présents dans le Schéma Directeur Vélo : l'urbanisme tactique en fait parti depuis le mois de mai sur plusieurs axes brestois. Notre volonté est de poursuivre puis de

développer ces pistes cyclables après une période d'observations et d'analyses. De même, le coup de pouce vélo avec l'abonnement de 50€ pour réparer son vélo a été mis en place jusqu'à la fin de l'année 2020. Enfin, l'arrivée de nouveaux racks de stationnements seront déployés plus rapidement que prévu.

Notre objectif est bien de faire de Brest et sa métropole une ville et un territoire ami du vélo.